



Le comptage individuel de l'eau

Votre partenaire en
économie d'eau



Plus d'économies, plus d'équité

Le comptage individuel est un moyen simple de répartir les charges d'eau selon les consommations réelles des occupants. L'application de ce mode de répartition responsabilise chacun des résidents sur le montant de la facture d'eau.

Favoriser l'équité entre occupants

Dans les immeubles équipés de compteurs, la facture d'eau est répartie selon les consommations réelles des occupants et non plus selon les tantièmes des logements.

Le volume d'eau consommé dépend principalement :

- du nombre d'occupants dans l'appartement ;
- des habitudes de consommation : un bain nécessite de 150 à 200 litres et une douche de 30 à 80 litres ;
- de la présence de fuites d'eau non réparées : un goutte à goutte coule de 5 à 15 litres par heure et un filet d'eau coule de 30 à 60 litres par heure.



Réduire le montant de la facture

La mise en place de la répartition individuelle responsabilise les occupants.

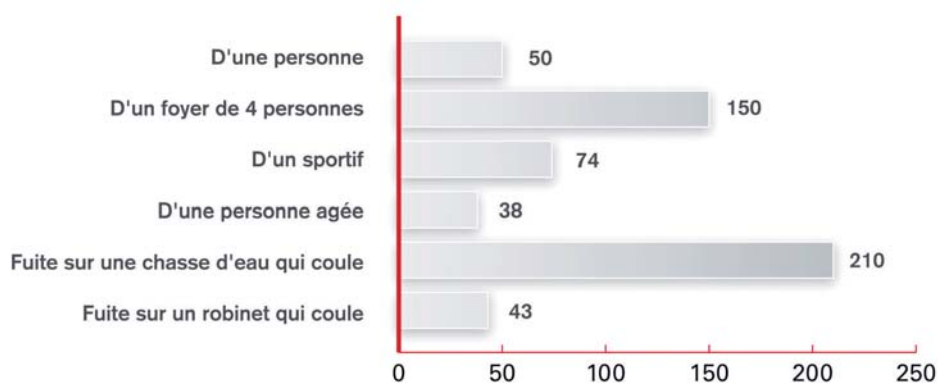
Chaque personne peut réduire le montant de sa facture en adoptant des gestes plus économes :

- utilisation d'appareils sanitaires et électroménagers à faible consommation ;
- entretien de sa robinetterie privative ;
- modification de ses habitudes de consommation.

En agissant individuellement sur sa facture, chaque occupant contribue collectivement à diminuer les charges globales d'eau.

Le changement de comportement d'une majorité de consommateurs entraîne, en moyenne, une diminution de 15 à 20% du volume total de l'eau utilisée. (Source ADEME).

Consommations moyenne m³/an



Source ADEME

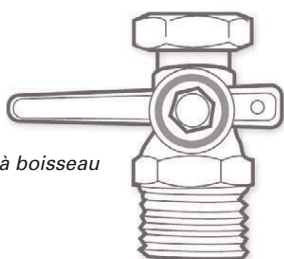
L'installation des compteurs

Parce que nous installons des dizaines de milliers de compteurs par an, nous pouvons vous apporter notre savoir-faire technique pour vous accompagner tout au long de votre projet, de l'étude à la mise en place du comptage individuel.

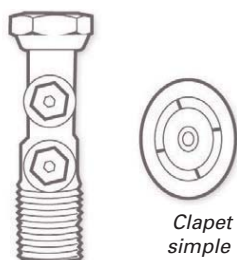
L'étude préalable

Les compteurs sont installés sur les arrivées d'eau individuelles après le robinet d'arrêt. Une visite technique est réalisée sur un échantillon d'appartements pour vérifier ensemble la faisabilité et analyser les contraintes : localisation et état des arrivées d'eau individuelles, conditions d'accès, espace disponible, état des canalisations et des robinets d'arrêt.

Nous vous conseillons sur l'installation des accessoires avant et après compteur.



Robinet d'eau à boisseau
1/4 de tour



Clapet anti-retour
ville de Paris

Clapet anti-retour
simple



Bague
anti-fraude

L'installation des compteurs

Pour réaliser le chantier sur une période courte, nous avons mis en place une organisation structurée :

- intervention groupée pour réduire les coupures d'eau ;
- un planning détaillé à la journée pour le confort des occupants ;
- un 2^{ème} passage pour les absents et les difficultés techniques ;
- la dépose des compteurs existants avec relevé des index.



Les obligations légales

Eau Froide : Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006

Code de la Construction et de l'Habitation L135-1 :
« Toute nouvelle construction d'immeuble [...] comporte une installation permettant de déterminer la quantité d'eau froide fournie à chaque local ».

Eau chaude sanitaire : Décret n°2007-363 du 19 mars 2007 Code de la Construction et de l'Habitation R131-10 : « Les frais de combustible et d'énergie afférents à la fourniture d'eau chaude sont répartis proportionnellement [...] à la mesure directe [...] de la quantité d'eau chaude fournie à chacun des locaux ».

Mode de décision : Loi n°65-557 modifiée le 14 juillet 2010 - Statut de la copropriété des immeubles bâtis Art. 25 -m « Ne sont adoptées qu'à la majorité des voix de tous les copropriétaires les décisions concernant [...] l'installation de compteurs d'eau divisionnaires ».

Le choix des compteurs

Les compteurs ne sont pas tous identiques. Ils se distinguent par leur conception et leur précision de comptage. La classification métrologique est le seul critère parfaitement objectif pour comparer les compteurs entre eux.

Les 2 technologies de mesure de l'eau

Le compteur vitesse à jet unique : l'eau frappe la turbine en un seul point, de manière tangentielle. Les rotations de la turbine sont comptabilisées par le totalisateur via une transmission magnétique.

Le compteur volumétrique : l'eau entre dans un cylindre équipé d'un piston rotatif. A chaque rotation de ce piston, un volume d'eau est comptabilisé.



Compteur vitesse à jet unique
Techem AP Data III



Compteur volumétrique radio
Techem RP Data III

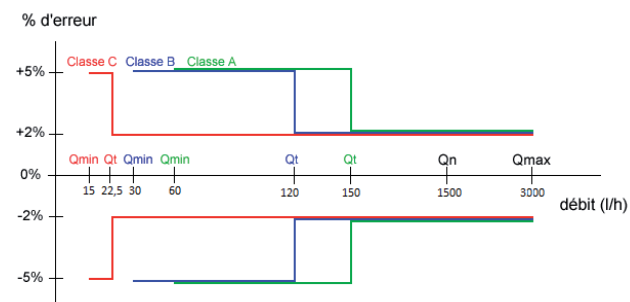
Les classes métrologiques avant 2008

Quel que soit son modèle de conception, le compteur d'eau se distingue par son niveau de précision de lecture, c'est-à-dire l'écart constaté entre le volume d'eau réellement passé et le volume d'eau mesuré par le compteur. La classe métrologique garantie une précision de mesure à partir d'un certain niveau de débit.

Les classes métrologiques MID

Une Directive Européenne de 2008 a fixé de nouvelles règles pour permettre une classification métrologique plus fine. Les compteurs sont classés suivant le débit permanent Q_3 et le ratio de l'étendue R , déterminant ainsi le débit minimal $Q_1 = Q_3/R$ et le débit de transition $Q_2 = Q_1/1,6$.

Par comparaison, un compteur classe C est proche d'un compteur MID : $Q_3 = 2,5 \text{ m}^3/\text{h}$ et $R160$.



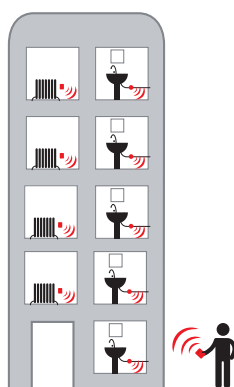
Courbe de précision de mesure selon la classe métrologique.

Le relevé des compteurs d'eau

Les nouvelles technologies permettent d'effectuer les relevés de consommations avec rapidité et efficacité tout en respectant le confort des occupants. Il existe plusieurs solutions pour pouvoir s'adapter aux besoins de surveillance de chaque résidence.

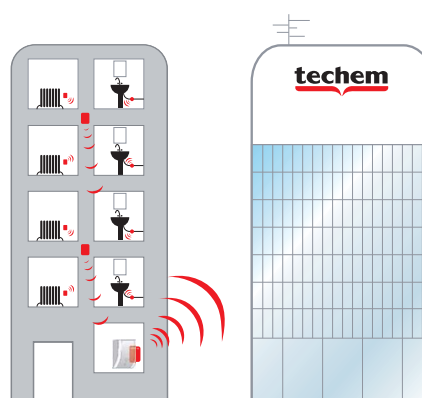
Le relevé-radio

Le radio-relevé permet de lire tous les compteurs à une date fixe (ex : 31 décembre). Positionné sur le palier, le releveur communique directement avec les compteurs installés à l'intérieur des logements. Il réceptionne sur son terminal portable les données stockées dans le module radio. Le module radio Techem Data III est parfaitement intégré au compteur.



Le télé-relevé Techem Smart System

Le télé-relevé des compteurs individuels permet la surveillance des variations de consommations et la détection des fuites. Les compteurs télé-relevés sont en liaison constante avec les concentrateurs installés en réseau fixe sur la résidence. Ces derniers sont eux mêmes reliés à une passerelle téléphonique qui télé-transmet les données vers le centre de gestion Techem. Tous les compteurs Techem radio Data III sont compatibles avec le Techem Smart System.



Le relevé standard

La lecture visuelle réalisée par un releveur est suffisante lorsque les compteurs sont installés sur les paliers. D'autre part, tous les compteurs Techem restent lisibles en mode manuel pour permettre le contrôle ou le relevé des index lors des déménagements.

La répartition de la facture d'eau

Grâce aux relevés réguliers de Techem, les charges d'eau collectives peuvent être réparties entre les occupants selon leurs consommations réelles. En accédant à son Espace Client, le gestionnaire bénéficie de services de surveillance et de gestion.

Le bordereau comptable

Le bordereau de relevé des consommations est paramétrable pour réaliser une facturation individuelle précise et régulière. Avec des compteurs équipés d'un module radio, le relevé des index est établi à la date de l'arrêt comptable de l'immeuble (ex : 31 décembre).

Une synthèse est fournie automatiquement avec le relevé pour surveiller l'évolution :

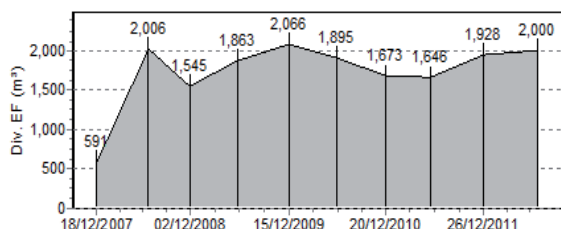
- des consommations cumulées d'eau froide et/ou eau chaude ;
- des compteurs défectueux ;
- des compteurs radio non relevés ;
- de l'absentéisme pour les relevés manuels.

La transmission informatique

Pour supprimer la saisie des index par le comptable, les relevés peuvent être transmis par liaison informatique. Les données sont converties en un fichier qui s'intègre directement dans le logiciel comptable.



Evolution de la consommation divisionnaire totale eau froide



Le relevé par internet

Grâce à un accès à son Espace Client, le gestionnaire peut consulter le relevé des consommations d'eau de tous ses immeubles. Pour les immeubles en radio-relevé, il bénéficie d'un suivi des consommations par compteur, par logement ou par immeuble avec un historique jusqu'à 24 index par an. Le service de télé-relevé permet une actualisation régulière des données des compteurs.

La maintenance des compteurs

Pour obtenir une continuité de comptage, les services de dépannage sont compris dans le contrat de relevé des compteurs. Une équipe spécialisée intervient chez les occupants sur rendez-vous individuels.

Une équipe dédiée

Une équipe technique intervient exclusivement sur les opérations de dépannage.

- Remplacement des compteurs d'eau défectueux ;
- Pose des derniers compteurs ;
- Réparation des fuites sur compteur ;
- Vérification en cas de contestation....



Des rendez-vous individuels

Pour toute intervention dans les logements, les occupants sont personnellement informés par SMS (sous réserve de l'enregistrement des n° de téléphone) ou/et par courrier postal.

Un SMS de rappel est envoyé la veille du passage du technicien. Le gardien et le gestionnaire sont aussi informés.

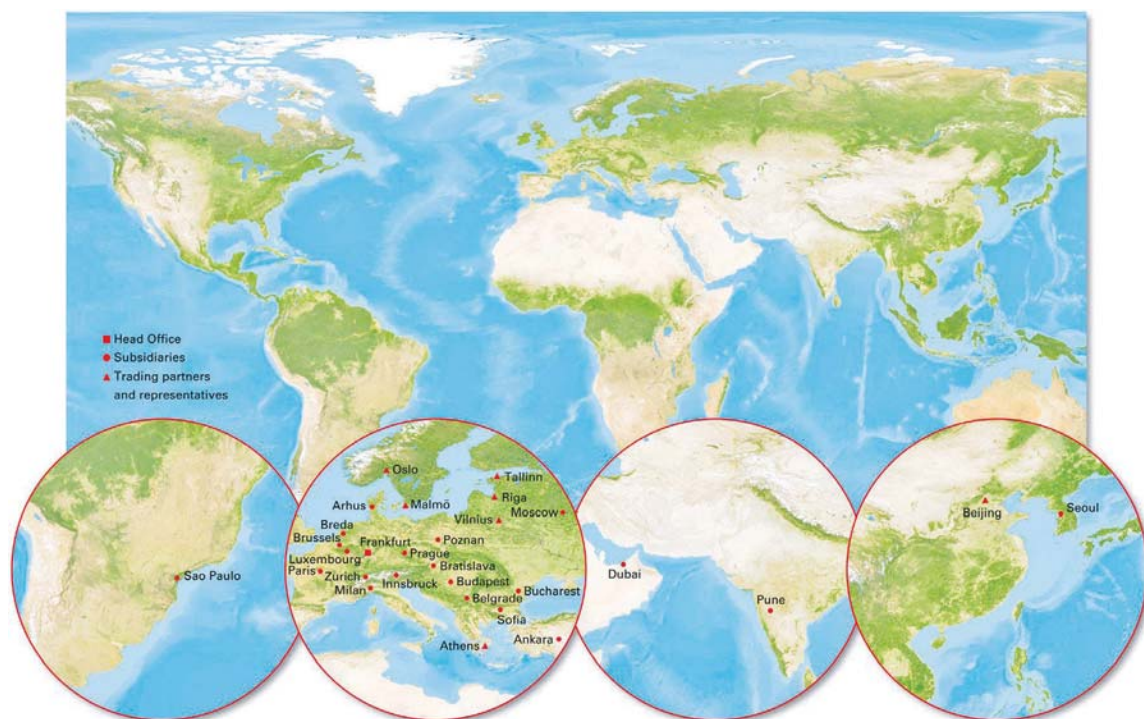
Les comptes-rendus d'intervention notamment en cas de difficultés, sont envoyés au gestionnaire.

Le suivi des interventions par internet

En se connectant sur son Espace Client, le gestionnaire peut suivre les interventions organisées sur son parc. Il est informé de la planification des rendez-vous individuels et leur motif. Il a accès aux comptes-rendus des interventions, en version synthétique ou détaillée.

Les informations sont mises à jour régulièrement

Techem présent dans plus de 20 pays à travers le monde



Techem
Bâtiment le Gay Lussac
20 avenue Edouard Herriot
CS 9002
92356 LE PLESSIS ROBINSON Cedex
France
Tél. : +33 (0) 1 46 01 59 70
Fax : +33 (0) 1 46 01 59 79
www.techem.fr

